

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2022-20

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4 et L. 766-4;

Vu le projet de décret portant modification du décret n° 2021-318 du 25 mars 2021 relatif à la garantie de l'État prévue à l'article 209 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021;

En ayant délibéré lors de sa séance du 14 avril 2022,

Émet un avis favorable sur le projet de décret.

Fait le 14 avril 2022.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Martin LANDAIS